

Politique de santé

L'Académie de médecine préconise une sortie du confinement par région

Publié le 07/04/20 - 17h00

La géographie plutôt que la pyramide des âges. Entre les deux hypothèses avancées pour préparer le déconfinement, l'Académie de médecine se positionne en faveur de la première. Elle détaille plusieurs recommandations.

Alors que la courbe de l'épidémie atteint un plateau, l'Académie nationale de médecine livre une série de préconisations pour accompagner la sortie de confinement. Le Gouvernement n'a pas tranché entre les modalités de mise en œuvre toutefois l'académie se positionne clairement pour une sortie par région et non par tranche d'âge. Il s'agit des deux options générales pour éviter une reprise de l'épidémie.

Les tests sérologiques pour prévenir une deuxième vague

Le déconfinement sur la base de l'âge vise à limiter les risques de contamination des personnes fragiles le temps que l'immunité collective mette fin à la circulation du virus. Mais l'Académie nationale de médecine préfère, pour sa part, "*que cette sortie ne soit autorisée que dans les régions dans lesquelles une décroissance nette du nombre des patients Covid-19 devant être hospitalisés et un retour des besoins de réanimation à l'état pré-épidémique sont observés*". Un principe qui donne la priorité aux régions au sein desquelles la vague épidémique est passée. L'autre pendant possible de la sortie du confinement par région est de privilégier les territoires avec une faible circulation du virus pour contrôler l'épidémie grâce à une multiplication des tests et un isolement des cas. Sur la question des tests, l'académie insiste sur la sérologie, plutôt que le test biologique, moins fiable. Elle appelle à déclencher "*au plus vite*" des études de sérologie "*dans tout le pays sur une base régionale, en vue d'apprécier le risque de survenue d'une deuxième vague épidémique*".

Sur le découpage régional, l'académie insiste sur la concertation avec les pays voisins pour les régions frontalières, sur un argumentaire précis par territoire ainsi que sur le maintien des mesures barrières et des interdictions de rassemblement. Enfin, l'Académie nationale de médecine souhaite voir rendu obligatoire le port d'un masque anti-projection — un masque qualifié de grand public ou pouvant être fabriqué de manière artisanale, les tensions sur les équipements de protection pour les soignants restant prégnantes. "*Cette dernière obligation serait la marque que la sortie du confinement n'est pas encore un retour à la vie normale et elle devrait être maintenue jusqu'à l'arrêt de la transmission du virus (absence de nouveaux cas dans les 14 derniers jours)*", précise-t-elle. L'Ordre des pharmaciens et les syndicats d'officine rebondissent sur cette dernière proposition et demandent, dans un communiqué commun, aux pouvoirs publics de pouvoir distribuer ces masques.

Jérôme Robillard

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>